

Séance du 02 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 02 juin à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	9
Votants	10

Secrétaire de séance: M. CUGNIET Patrick
Date de la convocation: 22/05/2017

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote donné à
BERNARD Jean-Paul	x			
CUGNIET Patrick	x			
SANCHEZ Alain	x			
BAYO Michel	x			
BURIAND Nancy	x			
CUZIN Bernard	x			
GIGAREL Nadine		x		
GONZALVEZ Pascal				J-Paul BERNARD
ORCEL J-Pierre	x			
POUGET Hélène	x			
TOMA Christine	x			

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour.
L'ensemble du CM est d'accord.

Délibération N°D21_06_2017

Objet : Chemin du Fontanil : renforcement (S+A) BT poste « Fontanil » suite à l'augmentation de puissance agricole

Monsieur le Maire indique que suite à la demande d'une exploitation agricole de la commune auprès de son fournisseur d'électricité pour augmenter la puissance actuelle de son abonnement en lien avec son activité, un renforcement du réseau électrique Basse Tension est nécessaire, ceci afin de répondre au nouveau besoin.

Il explique que du fait qu'il s'agit d'une activité à caractère agricole, ces travaux se font sous la maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Ainsi, il y a lieu de créer un nouveau poste de transformation « Fontanil » HTA/BT et de remplacer un linéaire de câble aérien.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'augmentation de la puissance agricole de l'exploitation sous maîtrise d'ouvrage SEDI sont évalués à 155 000.00 € TTC.

Monsieur le maire donne lecture de la fiche concernant la proposition de chiffrage qui est ainsi rédigée :

PRIX DE REVIENT		Montants en euros HT
Estimation des travaux		106 300
Estimation honoraires (estimation travaux *10%)		10 630
Carto ERDF TST ERDF		6 000
Prix de revient HT		122 930
TOTAL A FINANCER		
Prix de revient HT		122 930
TVA 20%		24 586
Frais SEDI (6% du prix de revient)		7 376
Total à financer HT		130 306
TTC		154 892
FINANCEMENT		
Part SEDI	Taux	80%
	Base HT	
	Subvention	98 344
Participation tiers		0
Participation TCFE		24 586
TVA récup par SEDI		24 586
Prise en charge frais SEDI		7 376
Part commune		0
Dont	fonctionnement	0
	investissement	0

Ainsi suit le tableau récapitulatif de la dépense :

Récapitulatif DP Electricité	
Opération TTC Financement extérieur Part collectivité	154 892
Part frais SEDI	0
Contribution investissements	0

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, tous les membres du CM, ACCEPTENT cette proposition et AUTORISENT M. le Maire à signer le bon pour accord pour passer commande auprès du SEDI selon les modalités qui ont été débattues.

Délibération N°D22_06_2017

Objet : Choix du cabinet d'études et honoraires pour la mission d'étude concernant la création d'un parking pour le cimetière de la commune et l'élargissement de la route de la Forteresse afin de sécuriser les lieux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'étroitesse de la route qui relie Plan à La Forteresse en passant devant le cimetière communal. Il ajoute également que le manque de places de parking près du cimetière oblige les véhicules à stationner le long de cette route lorsqu'il y a des obsèques à PLAN ce qui rend les lieux très dangereux.

Il dit avoir demandé des devis afin d'évaluer le coût pour réaliser des travaux d'aménagement de la voirie avec élargissement de la route et la création de parkings.

Le cabinet Alp'Etudes propose ses services pour un montant de 5 650.00 € HT. Sa mission se décompose comme suit :

- Esquisse d'aménagement de la voirie et des parkings
- Dossier de demande de subvention éventuel
- Dossier de prise en considération auprès du Conseil Départemental
- Dossier projet
- Dossier de consultation des entreprises (3 devis ; montant inférieur à 90 000.00 € HT) et assistance lors de cette consultation
- Réunion de démarrage des travaux et suivi de chantier
- Réception des travaux

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil municipal

- vote pour le choix du cabinet d'études et les honoraires concernant la mission d'étude concernant la création d'un parking pour le cimetière de la commune et l'élargissement de la route de la Forteresse afin de sécuriser les lieux.

- retient le cabinet d'études Alp'Etudes pour le montant d'honoraires proposé qui s'élève à 5 650.00 € HT.

- autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Délibération N°D23_06_2017

Objet : Demande de subvention au Département de l'Isère pour les travaux d'aménagement de sécurité aux abords de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la construction de la nouvelle mairie va engendrer une circulation plus importante et il propose d'organiser la sécurité aux abords de ce nouveau bâtiment.

Pour ce faire, il dit que le cabinet TRACES a fait une proposition pour la mise en place d'un cheminement piétonnier afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des enfants qui se rendent à l'école car la visibilité dans le virage est très dangereuse.

Le coût de l'investissement s'élève à 13 451.50 € HT, soit 16 141.80 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le devis du cabinet TRACES et propose au conseil municipal de demander une subvention au Département de l'Isère, au taux le plus élevé possible, car cet investissement présente une somme conséquente en plus des investissements liés à la construction du bâtiment.

L'ensemble des membres présents, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à

- signer le devis proposé par le cabinet TRACES
- demander une subvention au Département de l'Isère au taux le plus élevé possible
- à signer tous documents se rapportant au dossier.

Délibération N°D24_06_2017

Objet : Chemin du Fontanil : glissement de terrain réponse suite à la réunion de conciliation du 11 mai 2017

Monsieur le Maire rappelle le glissement de terrain intervenu chez M. et Mme GINET. Il dit au conseil municipal qu'une réunion de conciliation s'est tenue sur les lieux et en mairie le 11 mai 2017.

Il dit avoir fait la proposition de faire livrer un camion de terre supplémentaire.

Suite à cette rencontre, il fait part aujourd'hui de la requête de M. GINET qui souhaite une compensation financière de 2 000.00 € en plus du camion de terre.

M. le Maire demande son avis sur cette demande au conseil municipal.

Après en avoir débattu, la totalité des membres du conseil municipal estime avoir déjà grandement participé aux travaux effectués sur le terrain de M. et Mme GINET. En effet, en plus des travaux demandés par le R.T.M et le bureau d'études ALPES GEO CONSEIL, la commune a pris à sa charge l'évacuation des eaux pluviales de la maison d'habitation et de la cour qui surplombe le glissement de terrain des conjoints GINET.

La commune a également mandaté l'ensemencement de la totalité de la surface travaillée ainsi que la mise en place d'une toile coco sur les parties les plus abruptes, bien que ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché.

C'est pourquoi, à l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal :

- **accepte** l'apport d'un camion de terre, ceci, conformément à la réunion de conciliation qui s'était tenue sur les lieux et en mairie de PLAN le 11 mai 2017 sachant que M. et Mme GINET restent redevables de la somme de 6 000.00 € comme prévu lors de leurs premiers engagements.

- **s'oppose** à la demande supplémentaire de M. GINET quant à une compensation financière de 2 000.00 € qui viendrait s'ajouter à la livraison de l'apport de terre.

Délibération N°DM01_06_2017

Objet : Décision modificative N°01

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que la somme de 95 106.17 € a été inscrite au BP 2017 au lieu de 45 768.25 €. Cette différence est liée au fait que les restes à réaliser (49 337.92 €) ont été comptabilisés deux fois.

Il est donc nécessaire d'ajuster correctement le compte 001. Pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

DI compte	21538	- 48 905.09 €
DI compte	2183	- 432.82 €
RI compte	001	- 49 337.92 €

L'ensemble des membres présents vote cette DM 01 à l'unanimité.